



LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Formation gratuite

Jeudi 14 novembre 2024 à 18h30

en présentiel* au CDOS 93

32, rue Delizy - Hall 2 - Pantin

Programme :

- Principe de non-rémunération des dirigeants bénévoles
- L'exception pour les grandes associations
- La tolérance administrative des $\frac{3}{4}$ du SMIC
- Les conséquences fiscales de la gestion intéressée d'une association

Inscriptions sur ce lien : <https://bit.ly/4fiieH1>